

ARRÊTÉ DEP-2026-268 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE OPÉRATEUR EN APPAREILLAGE
ORTHOPÉDIQUE SPÉCIALITÉ PODO ORTHÉSISTE

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 25 août 1994 portant création du certificat d'aptitude professionnelle opérateur en appareillage orthopédique spécialité podo orthésiste ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2026-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle opérateur en appareillage orthopédique spécialité : podo orthésiste pour la session 2026 dans les académies de Créteil et Paris, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Adrien NATALY, professionnel

Vice-présidente :

Madame Aurélie SOUFFLARD, enseignante

Enseignants :

Madame Catherine FRECHOU

Monsieur Essaïad ABDELJALIL

Professionnels :

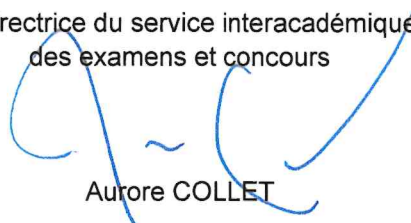
Monsieur Jérôme PADUANO

Madame Caroline QUILLET

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET